



FACTURE ANNUELLE

La facturation annuelle comporte :

- Le forfait contribution familiale,
- Le forfait restauration pour les parents ayant opté pour une inscription forfaitaire,
- Les forfaits accueil périscolaire pour les parents ayant opté pour une inscription forfaitaire,
- Le forfait correspondant à la cotisation diocésaine,
- L'assurance scolaire individuelle,
- La cotisation à l'APEL pour les parents s'inscrivant à l'association des parents d'élève.

Les forfaits proposés couvrent l'ensemble des charges de l'établissement du 1er septembre au 31 août. Le coût de certaines prestations (restauration et garderie/étude) est dégressif en fonction du forfait pris. Afin que l'OGEC puisse maintenir cette dégressivité, il est important de comprendre que ces forfaits ne doivent pas être une variable d'ajustement pour les parents en fonction de leurs contraintes. La pertinence des prix proposés se trouve dans la stabilité du forfait retenu par la famille. Dans le cas où en cours d'année, le forfait serait modifié à la baisse par la famille, un réajustement sera appliqué pour s'ajuster au prix de la prestation occasionnelle.

Cette facture est mise à la disposition des parents sur EcoleDirecte / onglet documents / rubrique facture, en tout début d'année scolaire. Les codes d'accès au site internet Ecole Directe vous seront transmis par mail par le secrétariat de l'école à l'adresse indiquée dans la fiche d'inscription.

REGLEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE

Les frais de scolarité **constituant la facture annuelle sont exigibles en début d'année de chaque année scolaire.**

Pour faciliter leur paiement, l'OGEC Notre Dame vous propose un règlement par prélèvements bancaires ⁽¹⁾ en 10 mensualités exigibles en début de chaque mois. L'échéancier de ces 10 prélèvements est visible sur la facture annuelle. Tout mois commencé est dû.

⁽¹⁾ Les paiements par chèque ou en espèces ne sont plus acceptés.

Toute modification de la formule choisie (cantine ou périscolaire) ne sera prise en compte qu'à partir de la réception d'un Email entre le 1^{er} et le 15 du mois. La demande sera effective le 1^{er} jour du mois suivant.

FRAIS D'INSCRIPTION

Famille	Montant	Exigible	Mode de paiement
Nouvelle Famille	50 € par enfant	A la remise du dossier d'inscription	Par chèque uniquement à l'ordre de "OGEC Notre Dame".
Famille ayant un enfant déjà inscrit à Notre Dame	20 € par enfant	A la remise de la fiche de réinscription	<i>En cas de désistement, ces frais ne seront pas remboursés sauf cas et</i>

☎ : 04.75.04.91.24

ÉCOLE NOTRE DAME

2bis, rue Louis-Pommier
26130 Saint Paul Trois Châteaux

Courriel : secretariat@ecole-notredame-sp3c.com

Site internet : www.ecole-notredame-sp3c.com

force majeure.

LES IMPAYES

En cas d'impayé lors d'un prélèvement mensuel, une somme correspondant aux frais bancaires pourrait vous être réclamée.

CONTRIBUTION FAMILIALE <i>(prestation intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités)</i>	TARIFS APPLICABLES		
	Quotient familial ⁽¹⁾	Mensuel	Annuel
< 10000 €		53 €	530 €
Entre 10000 € et 15000 €		64 €	640 €
> 15000 €		69 €	690 €
Dès le 3 ^{ème} enfant	Réduction 20 %		

La contribution familiale est calculée selon votre quotient familial.

Sans votre avis d'imposition, le tarif le plus haut sera appliqué.

(1) Revenu fiscal de référence (25) / Nombre de parts. Uniquement sur présentation de l'avis d'impôt complet établi en 2023 (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022). Les parents vivant en concubinage, pacsés, ou vivant maritalement devront fournir chacun leur avis d'impôt. **Il appartient aux parents de s'assurer que le montant préférentiel a bien été appliqué. Aucune contestation ou remboursement à compter du 01 octobre ne seront acceptés.**

(2) Tarif à appliquer pour le 3^{ème} enfant et + (même année scolaire, même responsable payeur et même adresse).

RESTAURATION *(En fonction du coût de la vie, ce tarif pourra être révisé en cours d'année.)*

Deux possibilités, au forfait annuel ou au repas occasionnel :

1 - Inscription forfaitaire *(prestation intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités)*.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfants pour 4, 3, 2 ou 1 repas par semaine :

Forfait	TARIF Maternelle		TARIF Primaire		Points importants
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	
4 repas / semaine	84.20 €	842.00 €	86.00 €	860.00 €	→ A choisir impérativement en début d'année. ➤ Lorsque l'enfant est malade, le remboursement se fera sur présentation d'un justificatif médical à partir de 8 jours consécutifs d'absence de jours d'école.
3 repas / semaine	67.60 €	676.00 €	69.00 €	690.00 €	
2 repas / semaine	46.20 €	462.00 €	47.20 €	472.00 €	
1 repas / semaine	23.70 €	237.00 €	24.20 €	242.00 €	

2 - Repas occasionnel - le prix du repas est fixé à 7.00 € *(Cette prestation n'est pas intégrée à la facture annuelle, elle sera réglée chaque trimestre par prélèvement)* :

La possibilité d'inscrire votre enfant occasionnellement pour la restauration méridienne vous est proposée.

☎ : 04.75.04.91.24

ECOLE NOTRE DAME

2bis, rue Louis-Pommier
26130 Saint Paul Trois Châteaux

Courriel : secretariat@ecole-notredame-sp3c.com

Site internet : www.ecole-notredame-sp3c.com

Page 2 sur 4

Pour permettre à la société de restauration de répondre au mieux à vos attentes, **nous vous demandons d'anticiper le besoin et de nous faire part de vos intentions en envoyant un message email 24h minimum avant le jour concerné par la prestation occasionnelle.**

3 – Panier repas :

L'école propose, pour certains élèves **uniquement avec un PAI Alimentaire** et après accord de Mme la cheffe d'Etablissement, d'apporter leur propre panier repas à l'école pour qu'ils puissent manger en salle de restauration avec les camarades de la classe. A ce titre, une contribution de **2,00 €** sera demandée aux familles concernées. Merci de vous rapprocher de Mme la cheffe d'Etablissement pour en connaître les modalités.

En fonction de l'organisation retenue, la prestation sera intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités.

ACCUEIL PERISCOLAIRE - Garderie / étude

Deux possibilités, au forfait annuel ou à la prestation occasionnelle :

1 - Inscription forfaitaire annuelle (*prestation intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités*).

Vous avez la possibilité d'inscrire votre ou vos enfants au périscolaire pour 4, 3, 2 ou 1 jour(s) par semaine

Forfait	TARIF Garderie du matin		TARIF Garderie/Etude du soir		Point important
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	
4 jours / semaine	19.90 €	199.00 €	16.40 €	164.00 €	<i>Pour des raisons de sécurité, la garderie ou l'étude du soir s'effectueront obligatoirement de 17h à 17h50 (pendant ce créneau horaire, les enfants ne pourront pas être récupérés par les parents).</i>
3 jours / semaine	17.70 €	177.00 €	14.30 €	143.00 €	
2 jours / semaine	13.40 €	134.00 €	10.50 €	105.00 €	
1 jours / semaine	7.40 €	74.00 €	5.80 €	58.00 €	

2 - Prestation occasionnelle (*Cette prestation n'est pas intégrée à la facture annuelle, elle sera réglée chaque trimestre par prélèvement*) :

La possibilité d'inscrire votre enfant occasionnellement vous est proposée. **Nous vous demandons pour cela d'envoyer un Email au plus tard avant 10h le jour même.**

Accueil périscolaire	Garderie		Etude dirigée
	Matin	Soir (1h)	Soir (¾h)
TARIF Maternelle / Primaire	3.60 €	3.10 €	

COTISATION DIOCESAINE <i>(prestation intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités)</i>	TARIF par élève		Point particulier
	Mensuel	Annuel	
Résidence de l'enfant	<i>Mensuel</i>	<i>Annuel</i>	<i>Le montant annuel de cette contribution est reversé à la DEC en début d'année scolaire.</i>
SAINT PAUL 3 CHATEAUX	6.10 €	61.00 €	

☎ : 04.75.04.91.24

ECOLE NOTRE DAME

2bis, rue Louis-Pommier
26130 Saint Paul Trois Châteaux

Courriel : secretariat@ecole-notredame-sp3c.com

Site internet : www.ecole-notredame-sp3c.com

Page **3** sur 4

AUTRE commune	6.10 €	61.00 €
----------------------	---------------	----------------

Par conséquent, en cas de départ de l'enfant pendant l'année scolaire, cette somme ne

ASSURANCE SCOLAIRE (<i>prestation intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités</i>)	TARIF par élève	
	<i>Mensuel</i>	Annuel
<p>Pour pallier aux difficultés rencontrées par l'école pour récupérer les attestations individuelles d'assurance, l'OGEC Notre Dame avec la cheffe d'établissement ont pris la décision de ne plus accepter les assurances des parents mais d'imposer l'assurance individuelle de la Mutuelle Saint Christophe.</p> <p>Le montant annuel de cette contribution est reversé à la MSC en début d'année scolaire. Par conséquent, en cas de départ de l'enfant pendant l'année scolaire, cette somme ne sera pas remboursée.</p> <p>⁽⁶⁾ <i>Le complément est pris en charge par l'école.</i></p>	0.64€	6.40 € ⁽⁶⁾

COTISATION A.P.E.L - facultative (<i>prestation intégrée à la facture annuelle et payable en 10 mensualités</i>)	
<p>L'A.P.E.L. Notre Dame (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) est une association composée de tous les parents adhérents, elle a un rôle d'accueil, d'animation, d'information et de conseils.</p> <p><i>La cotisation à l'A.P.E.L. permet aux adhérents de bénéficier de services concrets d'aide à la scolarité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Famille & éducation, le magazine de l'APEL, qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles.</i> - <i>Un site internet www.apel.fr</i> - <i>A.P.E.L. service, un service téléphonique (01 46 90 09 60) où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues, ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.</i> - <i>Un service d'information et de conseil personnalisé dans chaque département ou académie.</i> 	
TARIF par famille	Point particulier
<p>Annuel</p> <p>22 €</p>	<p><i>Le montant annuel de cette contribution est reversé à l'APEL Drôme et à l'APEL Notre Dame en début d'année scolaire.</i></p> <p><i>Par conséquent, en cas de départ de la famille pendant l'année scolaire, cette somme ne sera pas remboursée</i></p>

Don à l'O.G.E.C - facultatif
<p>L'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique, association loi 1901) peut recevoir une contribution financière (par chèque uniquement) afin de soutenir le projet de l'établissement. En échange, l'OGEC vous remettra un reçu fiscal si vous le souhaitez.</p> <p>Veuillez libeller votre chèque à l'ordre l'OGEC Notre Dame.</p>